



Établissement et dépôt d'un plan de navigation

Un plan de navigation, aussi appelé plan de route, est l'itinéraire prévu, qui comprend une description du parcours et de votre embarcation. Peu importe la désignation, on encourage tous les plaisanciers à produire un plan avant le départ, même si l'excursion ne dure qu'une heure ou deux.

Confiez votre plan de navigation à une personne responsable, et demandez-lui de communiquer avec un Centre de coordination de sauvetage (numéros de téléphone à la page 67) si vous avez du retard.

Si vous entreprenez un long voyage, il vous est recommandé de faire état quotidiennement de votre position (en particulier si vous avez modifié votre itinéraire initial). Pour éviter de déclencher des recherches inutiles, assurez-vous de désactiver votre plan de navigation en déclarant que vous êtes de retour ou que vous avez terminé votre voyage. Autrement, vous pourriez faire gaspiller le temps et les ressources du personnel de Recherche et Sauvetage. À la page 61, vous trouverez un plan de navigation que vous pouvez photocopier à votre usage.

Évitement de dangers particuliers

Il ne suffit pas de vous assurer que votre embarcation et son équipement sont en bon état pour être vraiment préparé. Voici quelques conseils :

- Vérifiez vos cartes marines afin de déterminer si vous allez rencontrer des obstacles en hauteur, des ponts ou des câbles sous-marins dans la zone où vous naviguez.
- Consultez les cartes marines ainsi que des publications connexes, comme les Instructions nautiques. Il est également utile de vérifier les annuaires des marées et les atlas des courants, qui vous peuvent vous indiquer le niveau d'eau, l'heure de la marée haute, de la marée étale et de la marée basse, ainsi que la direction du courant.
- Tenez-vous à l'écart des aires de baignade désignées; même un canot ou un kayak peuvent facilement blesser un nageur.
- Évitez de conduire votre embarcation près du rivage et soyez attentif aux pavillons de

plongée, en particulier lorsque le soleil est éblouissant; des plongeurs pourraient se trouver sous votre embarcation.

Si vous naviguez dans une zone non cartographiée, vérifiez auprès des gens bien informés résidant dans ce secteur s'il existe des barrages de basse chute, des rapides, des eaux vives, des conditions de vent particulières, des courants ou des zones où des vagues élevées se forment rapidement.



Surveillance des conditions météorologiques

Il est très important de connaître les conditions météorologiques et des eaux. Le conducteur devrait obtenir de l'information à jour et pertinente avant son départ, et savoir comment obtenir des mises à jour pendant qu'il est sur l'eau. Pour cela, il faut savoir utiliser une radio maritime. On peut également se procurer chez les détaillants de fournitures nautiques un récepteur pour les prévisions météorologiques maritimes diffusées en continu.

En quittant le quai, assurez-vous que les conditions que vous voyez correspondent aux prévisions. Une fois en route, n'oubliez pas d'observer le ciel. Si celui-ci s'assombrit et s'ennuage et que les conditions changent rapidement, dirigez-vous vers le rivage (consultez vos cartes à l'avance pour savoir où trouver refuge).

L'été les orages peuvent se déclencher rapidement et sans avertissement. Une baisse de la pression barométrique, le vent qui se lève et change de direction amenant une modification de l'action des vagues, voilà d'autres signes indicateurs de l'approche du mauvais temps. Voir page 68 pour connaître divers moyens pour obtenir des prévisions météorologiques maritimes.

Environnement Canada emploie dans ses prévisions météorologiques maritimes certains termes spécialisés pour décrire le vent.

- Vents légers (10 noeuds* ou moins)
- Vents modérés (11– 21 noeuds)
- Vents forts (22 – 33 noeuds)
- Coups de vent (34 – 47 noeuds)
- Vents de tempête (48 – 63 noeuds)
- Ouragans (64 noeuds ou plus)

* Un noeud correspond à un mille marin à l'heure (1,852 km/h).



Utilisation de cartes marines

Une étendue d'eau libre peut sembler vaste et accueillante, mais il n'y a pas de routes définies sur l'eau. L'absence de routes et de tout affichage nous indiquant clairement où nous sommes rend la navigation difficile. Le conducteur devrait connaître :

- l'utilisation d'un compas en conjonction avec les cartes marines;
- la façon de tracer une route;
- les méthodes de positionnement;

- l'utilisation d'équipement de navigation électronique;
- des documents de référence en navigation comme les tables des marées, le système canadien de balisage, les feux et signaux de navigation, les Avis aux navigateurs et les Instructions nautiques.

Les petites embarcations devraient éviter les risques et ne pas s'approcher des rapides, des courants et des voies de navigation commerciale.

La Garde côtière canadienne publie chaque mois des Avis aux navigateurs, qui présentent de l'information importante et des modifications aux cartes et

publications marines. Vous pouvez obtenir ces avis sans frais par Internet, à l'adresse web suivante: www.notmar.com. Assurez-vous d'obtenir d'avance autant d'information que possible sur la zone où vous prévoyez naviguer.

Le Service hydrographique du Canada constitue la meilleure source d'information pour les cartes marines, les tables des marées et des courants, les Instructions nautiques, le Système canadien d'aides à la navigation, les Aides radio à la navigation maritime et les Livres des feux, des bouées et des signaux de brume. Pour plus de renseignements, visitez le site suivant: www.cartes.gc.ca.



Que faire en cas d'urgence?

Faites preuve de jugement, n'attendez pas au dernier moment pour appeler! Savoir comment émettre des messages de détresse et demander de l'aide en cas d'urgence peut faire la différence entre la vie et la mort.

Communications radio maritimes

Les diverses composantes du matériel de sécurité et de détresse réglementé tel que :



- la radio maritime VHF (dotée d'une nouvelle fonction d'appel sélectif numérique – ASN – canal 70);
- la radio maritime MF/HF – radio ASN;
- les radiobalises de localisation des sinistres (RLS);
- le système NAVTEX;
- le système Inmarsat

constituent globalement le nouveau système international appelé Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM). Ces composantes permettent d'assurer la transmission rapide d'un signal de détresse à la Garde côtière et aux navires qui se trouvent à proximité.

Sans être obligatoire, la présence de matériel compatible au SMDSM à bord des embarcations de plaisance est recommandée. Si votre embarcation comporte ce genre de matériel, raccordez-le à un récepteur de Système de positionnement global (GPS) pour que votre position exacte soit transmise automatiquement sous forme d'appel de détresse en format numérique en cas d'urgence.

Radios maritimes VHF et GPS

La radio maritime VHF est généralement le moyen le plus efficace et le plus sûr pour transmettre un appel d'alerte. Si vous possédez une radio maritime VHF, demeurez à l'écoute du canal 16. Sachez où vous vous trouvez en tout temps et soyez prêt à décrire votre position avec précision.



Si vous faites l'achat d'une radio VHF, assurez-vous qu'elle est dotée de la nouvelle fonction d'appel sélectif numérique (ASN) sur le canal 70. Cette fonction assure une veille automatique des appels de détresse. La Garde côtière canadienne a mis ses installations à niveau pour assurer les services d'alerte ASN du canal 70 dans de nombreuses zones.

Rappelez-vous que le canal 16 de la radio VHF est réservé exclusivement aux appels et aux situations d'urgence. Si vous appelez un autre navire sur le canal 16, transférez votre appel sur une fréquence d'exploitation pour poursuivre votre conversation. Le canal 70 de la radio VHF devrait servir uniquement aux communications ASN (numériques), et non aux communications vocales. Quiconque utilise